

CONSEIL MUNICIPAL du 15 Mai 2017

Présents : MERCIER Claude, COMBY Jean Yves, VUAILLAT Joël, PLOCKI Michelle, SEVESSAND Benjamin, VUILLERMOZ Alain, LE METAYER Marie-Anne, GRECARD Dominique, PONCET Régine, RIFFAUD Jacques-Hervé, CARNOT Julien

Secrétaire de Séance : VUAILLAT Joël

Début de séance à : 19h 07

Le maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour

- Point 11 : affaire SIDEC Travaux CTM 2^{ème} tranche acceptation devis électrification et infrastructure téléphonique
- Point 12 : entretien espaces verts/ signature d'une convention avec ETARF Balandras.

1°/ Approbation PV du conseil municipal du 12/04/2017 :

Au point 2 : Vote des taux « taxes directes locales »

Il est rappelé que les services fiscaux réévaluent chaque année les bases d'imposition en fonction du taux d'inflation.

Au point 4 : ONF Destination des coupes 2017-05-17

La délibération prise à l'unanimité est remplacée par délibération à l'unanimité est prise pour la vente des volumes proposés par l'ONF.

Concernant la vente des chablis (413 m³), l'ONF pratiquera une retenue de 2,50 €/m³.

La recette nette des chablis pour la Commune sera donc de 65,67 €/m³ (Chauvin)- 24,80 €/m³ (Exploitation)- 2,50 €/m³ (ONF) soit 38,37 €/m³.

Questions diverses :

Au point 1 : pour info le label Station verte et Village de neige implique une cotisation annuelle de 1248,00 €.

Après rajout de ces modifications, le PV du 12/04/2017 est approuvé à l'unanimité.

2°/ Vente terrain à « La Pessière » :

Suite à la demande formulée par l'entreprise « La Pessière » pour l'achat de la parcelle B1390 située dans la zone artisanale du Crêt d'une superficie de 2 235 m², le CM décide de vendre cette parcelle au prix de 5,00 €/m².

Ce prix découle du rachat à Daniel Melina (5 902,69 €), de la viabilisation (4 732,22 €) et des frais de bornage soit un total de 11 175,00 €.

Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Délibération est prise à l'unanimité.

3°/ Location studio à Melle Hernandez :

Melle Hernandez ayant fait la demande de location d'un studio, le CM lui propose le studio « Chalam » non meublé au Relais des Skieurs.

La location sera de 200,00 €/ mois + une provision de charges de 80,00 €/ mois.

Délibération est prise à l'unanimité.

4°/ Réfection drapeau donné par A. Duraffourg :

Suite au devis proposé par Valérie Marcelli, restauratrice de textile, d'un montant de 1 296,00 €

TTC, la Commune ne fera pas rénover ce drapeau.

Le CM se prononce à l'unanimité pour se renseigner auprès du responsable régional de l'inventaire du patrimoine pour connaître la valeur patrimoniale de ce bien.

5°/ Assainissement : Epannage, suivi agronomique des boues et fonctionnement station :

Le Maire appelle Mr Mozer de la Chambre d'Agriculture pour faire le point de ce dossier.

Le Conseil autorise le " Maire/Adjoints " à valider la convention relative au suivi agronomique des épandages de boues.

Une consultation sera lancée pour l'auto-surveillance de la station sur 24 h.

La réglementation prévoit cette intervention tous les 2 ans. Elle est à faire cette année.

6°/ Avenir du Relais des Skieurs :

Une réunion publique est programmée le 16 juin au RDS à 20h00.

La préparation de cette réunion se fera au cours du M/A élargi le 6 juin à 18h00.

7°/ Motion contre le démantèlement de l'hôpital de St-Claude :

Le Maire fait le point avec le Comité de Soutien pour la mise en oeuvre d'une pétition signée par tous les élus.

Le CM adopte une motion contre le démantèlement de l'hôpital de St-Claude.

Délibération est prise à l'unanimité.

8°/ Démocratie locale:

Le CM décide d'ouvrir certaines commissions.

Les concitoyens sont invités à suivre les décisions lors des conseils municipaux qui sont publics.

Une intervention de leur part est possible sur demande ou suite à une question particulière.

9°/ Matinée citoyenne du 20 mai 2017:

Le programme de la matinée est établi en concertation entre Claude Mercier, Jean-Marie Dromard et François Mermet.

10°/ Compte-rendus des commissions :

La programmiste désignée pour le LACAS interviendra du 7 au 10 juin prochain.

La commission Agriculture/Sylviculture proposera à l'ONF le prix de retrait pour les ventes de bois sur les parcelles 9 et 10, ainsi que la parcelle 20 du Grand Commun.

11°/ Extension zone Nord 2^{ème} tranche :

Le SIDEC a présenté un devis pour l'alimentation en fluides (Electricité et Téléphone) du CTM pour un montant de 5847,47 €.

Délibération est prise à l'unanimité pour accepter ce devis.

Le CM autorise le Maire à signer la convention avec le SIDEC.

12°/ Entretien des espaces verts :

Mr Gilles Balandras, représentant l'ETARF Balandras (Entreprise de Travaux Agricoles Ruraux et

Forestiers) est chargé de l'entretien des espaces verts. Les tarifs demeurent inchangés à savoir :

- 45 € HT / heure pour la tonte autoportée avec ramassage (54,00 € TTC)
- 35 € HT / heure pour le débroussaillage au roto-fil (42,00 € TTC)
- 30 € HT / heure pour la finition au roto-fil (36,00 € TTC)
- 40 € HT / heure pour la tonte sans ramassage (48,00 € TTC)
- 28 € HT / pièce pour l'évacuation des déchets en remorque (33,60 € TTC)

Délibération prise à l'unanimité pour passer une convention avec l'ETARF Balandras.

Courriers et questions diverses :

- * Un salon du « bien vieillir » se tiendra à St-Claude le 13 juin.
- * Le tracé du cross du Chalam est modifié suite au refus de passage d'un propriétaire.
- * Le rallye cyclo de la Michaille empruntera les routes communales le 25 juin.
- * L'Amicale de la vallée du Tacon invite la Commune au vin d'honneur le 28 mai pour la 8eme édition de la « foulée de Coyrière ».
- * La Croix Rouge sollicite la Commune pour le stationnement de son véhicule « Croix Rouge sur roues » du Haut-Jura.
- * Le plan de sauvegarde de la Commune sera présenté à un prochain conseil.
- * Le prochain « R de La Pesse » sortira fin mai/début Juin.
- * Medhi Boustata expose au Conseil Municipal les projets (Practice de sports et local pour les Jeunes).

Fin de Séance à 23h 00

Date du prochain conseil municipal : le mercredi 14 juin à 19h00